# PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

# AIDE A L'ACCESSION DANS LE NEUF

Manoir de la Ville Cotterel 46, rue de St Malo BP 26042 35360 Montauban-de-Bretagne

Tél.: 02 99 06 54 92

HABITAT

www.stmeen-montauban.fr





# AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS LE NEUF

# MODALITÉS D'ATTRIBUTION

(Par délibération n°2020/074/MaM du 25 juin 2020)

# Nature des opérations aidées

### Acquisition d'un bien neuf :

 Avoir un prix inférieur ou égal à 1 500€ net vendeur (hors frais notarié et d'agence) le m² de surface habitable.

### **Acquisition d'un terrain :**

Communes	Superficie max	Prix max
Boisgervilly, Irodouër, La Chapelle du Lou du Lac, Le Crouais, Saint-Onen-la-Chapelle, Saint-Uniac	500 m²	80€ TTC le m² OU 40 000€ le lot
Bléruais, Gaël, Landujan, Médréac, Muël, Quédillac, Saint-Malon-sur-Mel, Saint-Maugan, Saint-Pern	550 m²	80€ TTC le m² OU 44 000€ le lot
Saint-Méen-Le-Grand	450 m²	95€ TTC le m² OU 40 000€ le lot
Montauban-de-Bretagne	380 m²	110€ TTC le m² OU 45 000€ le lot

# Montant de l'aide

Communes	Montant aide	
Boisgervilly, Irodouër, La Chapelle du Lou du Lac, Le Crouais, Saint-Onen-la-Chapelle, Saint-Uniac	3 000€	
Bléruais, Gaël, Landujan, Médréac, Muël, Quédillac, Saint-Malon-sur-Mel, Saint-Maugan, Saint-Pern	4 500€	
Saint-Méen-Le-Grand	4 500€	
Montauban-de-Bretagne	3 000€	

### Bénéficiaires

### Le bénéficiaire doit :

- Etre primo-accédant (ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des deux dernières années donc locataire pendant au minimum deux ans);
- Respecter les plafonds de ressources suivants :

Nombre de	Revenu fiscal de	
personnes	référence	
1	33 479 €	
2	44 710 €	
3	53 766 €	
4	64 910 €	
5	76 357 €	
6 et +	86 055 €	

# Engagements du ou des bénéficiaires nécessaires pour l'obtention de l'aide

Pour bénéficier de cette aide, une <u>clause anti-spéculative doit être insérée dans</u> l'acte de propriété.

<u>ATTENTION</u>: vous devez impérativement demander à votre Notaire qu'il spécifie cette clause essentielle et déterminante (et ce, AVANT la signature de l'avant-contrat ou de l'acte définitif), faute de quoi aucune aide ne pourra être accordée.

### Contenu de la clause anti-spéculative :

- « Le(s) bénéficiaire(s) s'engage(nt) à habiter dans le logement à titre de résidence principale, à ne pas le louer ou le vendre avant 5 ans à compter de la date d'attribution de l'aide.
- En cas de vente ou location du logement, le ménage s'engage à en informer la Communauté de communes Saint-Méen Montauban. Si cette condition n'est pas respectée, **le ménage devra rembourser** au prorata du temps restant l'aide obtenue. »

En cas d'ajout de cette clause a posteriori de la signature de l'acte définitif <u>des frais</u> <u>supplémentaires</u> pourraient vous être demandés par votre Notaire.

### Modalités de dépôt

Il est conseillé de déposer votre dossier complet entre la signature de votre promesse de vente et la signature de votre acte définitif.

<u>ATTENTION</u>: Dépôt <u>AU PLUS TARD DEUX MOIS APRES LA SIGNATURE DE ACTE DEFINITIF</u>
<u>DE VOTRE TERRAIN</u> chez le Notaire. Passé cette date votre dossier ne pourra <u>PAS</u> être accepté.

$\square$ Le formulaire de demande rempli et signé ;
$\square$ La copie du livret de famille ou pièce d'identité des personnes destinées à occuper le logement ;
$\square$ La copie des deux derniers avis d'imposition (ou non-imposition) des personnes destinées à vivre dans le logement ;
$\square$ La copie de la promesse de vente ou la copie de l'attestation notariale précisant :
- la nature du bien (superficie, surface habitable),
- la référence cadastrale,
- le coût de l'acquisition HT et TTC,

- la <u>mention de la clause anti-spéculative</u> ;

Liste des pièces justificatives pour la demande :

☐ L'attestation d'octroi du Prêt à Taux Zéro (PTZ) ou première et dernière quittance de loyer en cas de location ou attestation sur l'honneur en cas d'hébergement familial ;
☐ Une copie du plan financement (offre de prêt par exemple) ;

 $\hfill \square$  Un Relevé d'identité bancaire (RIB) ;

☐ L'autorisation d'utilisation de photographies (non obligatoire).

### **POUR LE PAIEMENT:**

La subvention sera versée en une seule fois après transmission par le ménage de la copie de l'acte notarié définitif ou attestation notariale <u>mentionnant l'engagement</u> d'occupation de 5 ans et l'attribution de l'aide de la Communauté de Communes (condition essentielle et déterminante).

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée dans la limite des crédits disponibles.

Pour toute demande de renseignements concernant le dossier de demande ou le paiement, veuillez contacter la Communauté de communes et son service Habitat.

Communauté de communes Saint-Méen Montauban Manoir de la Ville Cotterel 46, rue de Saint Malo - CS 26042 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE

Tél: 02 99 06 54 92 - Fax: 02 99 06 61 66 habitat@stmeen-montauban.fr

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h15 (sauf les vendredis à 17h)

Ou sur le site internet : https://www.stmeen-montauban.fr/se-loger/vous-voulez-acheter/427-vous-allez-faire-construire-ou-achetez-un-bien-neuf

			FORMULAIRE		
1 - IDENT	TITE DU OU D	ES DEMANDE	URS		
Demande	eur 1 :				
Nom:					
Prénom :	:				
Date et l	ieu de naissand	ce:			
Adresse	:				
Code pos	stal:				
Commun	e:				
Téléphor	ne				
E-mail:					
Demande	eur 2 :				
Nom:					
Prénom :	:				
Date et l	ieu de naissand	ce:			
Adresse	:				
Code pos	stal:				
Commun	e:				
Téléphor	ne				
E-mail:					
2 CTATI					
Z- STAIL	JT FAMILIAL				
Cochez la	case correspor	ndante			
Marié		Nom	at aránam anfant à charca	Dat	
Pacsé		Nom	et prénom enfant à charge	Date	e de naissance
Concu	binage				
Veuf					
Céliba	taire				
	ican c				
3 - DECL	ARATION DE I	REVENUS			
Profession	demandeur 1	•			
Profession	demandeur 2	:			
Avis d'imp	oosition année	2023 et année	e 2024 (revenu fiscal de référ	ence)	
ĺ	Deman	deur 1	Demandeur 2		Total
2023	2 4411	•			
2024					

CCSMM - Aide à l'Accession à la propriété dans le neuf Janvier 2025

# Coordonnées du notaire procédant à la vente : - Si vous achetez un terrain : Commune du projet Adresse Superficie du terrain Prix du terrain TTC Construction (surface habitable prévisionnelle) - Si vous achetez un bien immobilier neuf Commune du projet Adresse Référence cadastrale Surface habitable

### 6- ENGAGEMENT DES DEMANDEURS

Prix du logement net vendeur

Pour bénéficier de cette aide, une <u>clause anti-spéculative doit être insérée dans</u> l'acte de propriété.

Ainsi, en contrepartie de l'aide versée, le ménage s'engage à habiter dans le logement à titre de résidence principale, à ne pas le louer ou le vendre avant 5 ans à compter de la date d'attribution de l'aide.

En cas de vente ou location du logement, le ménage s'engage à en informer la Communauté de communes de Saint-Méen Montauban. Certaines situations pourront faire l'objet d'une dérogation après accord du conseil communautaire.

Si cette condition n'est pas respectée, le ménage devra rembourser au prorata du temps restant l'aide obtenue.

Le(s) soussigné(s)
certifie(nt) l'exactitude des renseignements indiqués dans ce dossier,
certifie(nt) avoir pris connaissance de toutes les conditions précisées et s'engage(nt) à les respecter.
Fait à : Le :
Signatures manuscrites avec les mentions « Lu et approuvé » :

# **AUTORISATION D'UTILISATION DE PHOTOGRAPHIES**

M. / Mme
Demeurant
Autorise(nt) la Communauté de communes Saint-Méen Montauban à photographier le bien* leur appartenant et ayant fait l'objet d'une aide à l'habitat en accession ou amélioration. Ces photographies pourront être utilisées dans une campagne de communication pour la promotion de cette aide à l'habitat en accession.
Bien se situant à l'adresse suivante :
Je l'autorise à utiliser les photographies et les exploiter, sans limite de durée et sans qu'il soit porté atteinte à ma vie privée ou à ma réputation pour promouvoir, illustrer la politique de l'Habitat de la Communauté de communes (site internet, journal communautaire, article de presse, support de communication (affiches, plaquettes), etc.) de ou en lien avec la Communauté de communes Saint-Méen Montauban.
Ces photographies ne feront pas l'objet de cession de droits de la part de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban, mais pourront cependant être confiées à un graphiste et/ou un imprimeur.
Je donne cette autorisation à titre entièrement gratuit et ne pourrai pas réclamer de contrepartie en échange de cette autorisation.
Fait à Le
Lu et approuvé, Nom(s) et prénom(s), Signature

<sup>\*</sup> est entendu par bien, tout immeuble, bien immobilier et mobilier et leurs accessoires.